



Tacite reconduction d'un contrat

Par **samuelfmp**, le **13/03/2017** à **22:01**

Bonjour, je suis trésorier d'une association amicale de sapeurs pompiers, le contrat avec le prestataire réalisant nos calendriers est à terme, cependant une clause de reconduction tacite fait parti de ce contrat. Celui-ci n'a pas été résilié. Nous ne souhaitons pas le renouveler. Que peut t'on faire?

Merci pour vos réponses

Par **BrunoDeprais**, le **13/03/2017** à **22:42**

Bonsoir

Attendre la prochaine date anniversaire, à ne pas rater ce coup ci.